



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

artisans et commerçants : revendications

Question écrite n° 119217

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les propositions de la Fenara concernant la réforme du financement de la prise en charge de la dépendance. La Fenara a fait part de son souhait qu'une prise en charge publique soit mise en place pour assurer un socle de prestations de base auquel aura accès toutes les personnes âgées dépendantes. Le financement serait supporté par toute la population, active et retraitée, à travers un alignement de la CSG des retraités sur celle des actifs. Toutefois, cet alignement devrait être progressif, avec la création de plusieurs tranches allant de l'exonération en cas de revenus faibles jusqu'à 7,5 % pour les pensions les plus élevées. Cet alignement serait complété par l'instauration d'un crédit d'impôt aux retraités pour les cotisations qu'ils versent à leurs complémentaires santé ou dépendance. Par ailleurs, la Fenara a rappelé l'importance d'encourager, par des incitations financières ou fiscales, la souscription d'une assurance dépendance complémentaire facultative. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur ces différentes propositions.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119217

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10495

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)